



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines est un mouvement mondial de défense des droits des femmes qui touche 25 millions de femmes, de jeunes femmes et de filles dans plus de 120 pays. Nous plaçons en faveur de la paix, de la justice, des droits de l'homme et du respect de l'environnement. Notre association joue depuis plus d'un siècle un rôle de premier plan dans l'amélioration de la condition de la femme, condition qui, selon nous, traverse aujourd'hui une phase critique. Les objectifs du Millénaire pour le développement qui depuis les 15 dernières années sont au centre de l'action mondiale pour le développement arrivent à échéance en 2015, créant une occasion unique de faire progresser les droits des femmes et l'égalité entre les sexes. La présente déclaration repose sur des consultations menées auprès de jeunes femmes et d'unions chrétiennes féminines, partout dans le monde, sur le thème de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, intitulé « Les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles ».

Des rapports sur l'état d'avancement des objectifs du Millénaire font état, à l'approche de leur échéance, de résultats encourageants, à savoir une réduction notable du nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 \$ par jour (de 2 milliards à 1,4 milliard), signe que l'on pourrait réaliser l'objectif 1 du Millénaire pour le développement avant son échéance. On a cependant aussi essuyé de sérieux revers, la pauvreté extrême demeurant une réalité pour plus d'un milliard de personnes, principalement des femmes et des filles. En ce qui concerne l'objectif 2, la parité des sexes a fait des progrès dans l'enseignement primaire, même si l'on compte encore davantage de filles non scolarisées que de garçons et que le taux de fréquentation scolaire, à l'école primaire, n'a pas atteint 100 %. Il ressort de l'objectif 3 que le pourcentage des femmes au parlement a progressé, toutefois, le rythme du changement est lent alors que nous abordons une étape importante où il est crucial que les femmes participent au processus décisionnel visant à définir le futur programme de développement. Les résultats obtenus dans le cadre de l'objectif 6, à savoir la baisse des décès dus au paludisme dans le monde et l'accès accru aux traitements, dans toutes les régions, des personnes vivant avec le VIH, sont louables, mais le VIH demeure la principale cause de décès des femmes en âge de procréation.

L'inégalité entre les sexes continue, partout dans le monde, de saper l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui pèse lourd quand il s'agit d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, d'assurer leur santé et leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative et de les encourager à contribuer aux économies mondiales. Il faut donner une plus grande priorité à ces questions au moment de parcourir la dernière ligne droite avant l'échéance de 2015 et dans le programme de développement pour l'après-2015.

Nous pensons qu'il est en outre crucial que le nouveau programme de développement tienne compte des points de vue exprimés par les jeunes femmes du monde entier, qui font partie des personnes les plus exposées à la pauvreté, à la faim et aux problèmes de santé. Si l'on veut progresser, le programme de développement pour l'après-2015 doit cerner les besoins, les moyens et les aspirations de ce groupe de population critique.

Les jeunes femmes âgées de 18 à 30 ans représentaient 860 millions de la population mondiale en 2010. Nous demandons à la Commission de reconnaître que les jeunes femmes ont un rôle important à jouer dans le développement. Elles font partie intégrante des un milliard de personnes qui sont entrées sur le marché du travail au cours de la présente décennie, elles sont les futures mères qui sont en mesure de transformer les familles et elles disposent d'un capital humain considérable qui peut être utilisé pour changer le cours de la destinée de leur collectivité. Il convient de reconnaître que les jeunes femmes ont un rôle à part dans la réalisation du développement, et qu'il ne faut pas les intégrer à des approches générales du développement.

Afin d'assurer un meilleur avenir aux jeunes femmes, il est crucial de se pencher sur l'enfance qu'elles ont vécue. En Afrique, environ 928 millions de filles, âgées de 10 ans ou plus, sont victimes de mutilations génitales, et plus de 609 millions de filles, principalement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, sont mariées avant l'âge de 18 ans. On estime que chaque année, 150 millions de filles de moins de 18 ans sont victimes d'une forme de violence sexuelle, quelle qu'elle soit. La violence engendre de l'insécurité émotionnelle, des problèmes de santé et un dysfonctionnement des relations sociales, fragilise la confiance en soi et affaiblit la capacité à contribuer à la vie communautaire, diminue la productivité et compromet la capacité à atteindre l'indépendance économique. Nous demandons à la Commission d'amorcer un virage sociétal drastique dans les vies des filles, de façon à ce que les jeunes femmes puissent réaliser pleinement leur potentiel.

L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines attire l'attention sur ce que l'Organisation internationale du Travail (OIT) appelle, dans son rapport intitulé « Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2010 », la « génération perdue », à savoir des jeunes gens, hommes et femmes confondus, qui sont totalement détachés du marché du travail et qui ont perdu tout espoir de pouvoir travailler pour gagner décemment leur vie. Les jeunes femmes ne peuvent atteindre l'indépendance économique si elles sont victimes d'harçèlement et d'abus sexuel sur le lieu de travail et si leur salaire plafonne, selon l'OIT, entre 70 et 90 % du salaire de leurs homologues masculins, malgré des niveaux d'éducation plus élevés. La corruption, l'impunité des personnes qui transgressent la loi, l'application insuffisante de la législation, les taux d'intérêt élevés et la discrimination au motif de la maternité fragilisent également la vulnérabilité économique des jeunes femmes. Les collectivités ne peuvent prospérer que si ces dernières peuvent accéder à un emploi et à des salaires décentes, ainsi qu'à des conditions de travail équitables.

L'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines voudrait attirer l'attention sur le fait que la violence à l'égard des femmes, des jeunes femmes et des filles est étroitement liée à leur santé et à leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative. Les actes de violence sexuelle sont une atteinte directe aux droits liés à la sexualité, ayant des incidences tant sur la santé physique que mentale. De même, si les jeunes femmes n'ont pas accès à des informations et à des services confidentiels et factuels en matière de santé sexuelle et procréative, elles restent exposées aux grossesses non désirées, aux avortements dangereux et aux infections sexuellement transmissibles. Une nouvelle jeune femme est infectée toutes les minutes par le virus du VIH. Des pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment la mutilation génitale féminine et le mariage précoce et forcé sont aussi des formes de violence qui nient les droits sexuels et de la procréation des filles et

des jeunes femmes, mettent un frein à leur éducation et accroissent leur vulnérabilité à la violence.

Face au processus inachevé des objectifs du Millénaire pour le développement, l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines a consulté des jeunes femmes et des associations partout dans le monde afin de définir le futur auquel aspirent les jeunes femmes, futur qui doit être fondé sur un cadre global propre à garantir et à privilégier :

a) Une approche fondée sur les droits de l'homme : il faut intégrer les principes des droits de l'homme dans tous les cadres internationaux, régionaux et nationaux de façon à veiller à ce que le développement respecte, protège et réalise les droits de l'homme de tous;

b) La prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans tous les objectifs et les cibles de développement, en veillant à ce que les données soient ventilées par âge et par sexe, avec des indicateurs mondiaux communs et des cibles nationales pour que les progrès enregistrés dans la vie des jeunes femmes ne soient pas biaisés par les variations des données démographiques;

c) Une approche intégrée associée à d'autres procédures d'examen menées à l'échelle mondiale, notamment les examens à 20 ans du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que le respect des obligations internationales existantes consacrées dans la Convention relative aux droits de l'enfant, dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en vue d'optimiser et de coordonner les ressources;

d) La responsabilisation, le suivi et l'évaluation des objectifs et des cibles futurs au moyen de processus qui renforcent l'appropriation du programme par le pays, améliorent les résultats et l'allocation des ressources dans l'ensemble du programme, et qui favorisent l'établissement de partenariats entre les gouvernements, les représentants de la société civile et le secteur privé.

Pour y parvenir, l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines formule les recommandations suivantes pour l'examen des progrès accomplis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et pour les priorités de développement pour l'après-2015 :

a) Faire de l'égalité des sexes l'objectif principal du nouveau programme, en intensifiant l'action menée et en mobilisant de nouvelles ressources en vue d'éliminer les inégalités des sexes et la discrimination persistantes;

b) D'ici à 2030, l'Organisation des Nations Unies et les États Membres doivent se mobiliser afin de :

i) Éliminer la violence à l'égard des femmes, des jeunes femmes et des filles :

a. En prévenant toute les formes de violence à l'égard des femmes, des jeunes femmes et des filles, en particulier au plus fort des conflits, en appliquant une politique de zéro tolérance et en mettant fin à l'impunité des auteurs d'actes de violence;

b. En éradiquant le mariage précoce et forcé, la mutilation génitale féminine et d'autres pratiques traditionnelles préjudiciables;

c. En fournissant des services d'appui et de recours aux victimes de violence, notamment des services en matière de logement, de santé, d'appui juridique et de conseil et en lançant des activités de sensibilisation ciblées pour que les victimes soient traitées avec dignité et respect;

d. En redéfinissant la « masculinité » et en encourageant les hommes et les garçons à participer davantage à la prévention de la violence, et en réalisant l'égalité entre les sexes;

ii) Remplir leurs engagements en ce qui concerne la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation :

a. En garantissant une éducation sexuelle exhaustive et adaptée à chaque âge pour tous les jeunes scolarisés ou non;

b. En donnant aux femmes un accès universel et équitable aux services de santé en matière de sexualité et de procréation et à la planification de la famille afin qu'elles soient en mesure de prendre des décisions éclairées concernant leur corps;

c. En donnant un accès universel et équitable, sur la base du volontariat, à des services efficaces de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement en matière de VIH;

iii) Faire en sorte que les jeunes femmes participent utilement, notamment :

a. En assurant des espaces sûrs pour que les jeunes femmes, y compris les groupes vulnérables, participent aux décisions qui ont des incidences sur leur vie à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et qu'elles y jouent un rôle directeur;

b. En donnant accès aux informations et aux services qui permettent aux jeunes femmes d'exercer leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels;

c. En associant les jeunes femmes et les jeunes hommes aux processus de consolidation de la paix;

d. En mobilisant les ressources adéquates et la volonté politique en faveur du développement général des jeunes femmes;

iv) Garantir l'accès à l'enseignement, à l'habilitation économique et aux ressources, notamment :

a. En faisant en sorte que toutes les filles et tous les garçons soient scolarisés et suivent un enseignement primaire et secondaire de qualité;

b. En assurant à tous les jeunes l'égalité d'accès aux qualifications professionnelles, à l'emploi et aux perspectives entrepreneuriales afin qu'ils passent avec succès des études à un travail décent;

c. En assurant l'égalité d'accès au contrôle et à la propriété des terres, des biens et des actifs;

d. En assurant un rôle directeur dans l'action menée en faveur de la mise en place de communautés pacifiques, durables et capables de résister aux catastrophes, en atténuant les changements climatiques et en garantissant la justice climatique.
